



Assurance automobile bris de glace

Par **BELLANGER_old**, le **23/07/2007 à 16:11**

bjr rnil y a pa tres longtemp j ai fele le pare brise de ma voiture suite a un impact de caillou; dommage pour moi je n ai pa le bris de glace dans mon contrat autornj aurai voulu savoir si je pouvais faire une lettre a mon a ssurance pour relancer le bris de glace ;puis attendre qqes mois pour faire changer mon pare brise; ou bien est ce qil a un delai a avoir pour une declaration bris de glace rnmerci

Par **Jurigaby**, le **23/07/2007 à 17:14**

Bonjour.rnrnSi je comprends bien, vous me demandez si c'est autorisé d'escroquer son assurance?

Par **jeetendra**, le **10/11/2007 à 12:45**

bonjours monsieur, vu comment vous presentez votre probleme ce n'est ni plus, ni moins qu'une escroquerie à l'assurance punissable par la loi, c'est un delit, faite attention à l'avenir, cordialement